

LA MISE EN PLACE DE PROJET DE MEDIATION

Action 1

M. BRON directeur de la SEGPA du collège Aragon de Villefontaine accompagné d'une élève médiatrice de 4°.

570 élèves (SEGPA comprise), collège en REP avec population difficile.

Mise en place du projet :

- Enquête sur la violence dans le collège : réflexion et recherche sur les réponses apporter.
- Présentation à la prérentrée des projets de médiation par les élèves-médiateurs
- Choix du local de médiation
- Mobilisation des aides éducateurs comme référent adulte

Le projet s'est appuyé sur le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Objectifs :

- Développer les compétences sociales et scolaires des élèves
- Modifier le regard des adultes sur les élèves

Pour qu'un projet aboutisse, il faut connaître les forces sur lesquelles on peut compter.

La première médiation scolaire a eu lieu dans le collège en 97./98.

La fondation de France a apporté son soutien pour l'étendu du projet dans les écoles primaires.

La région a financé la formation des médiateurs au lycée.

La médiation permet de résoudre des petits problèmes mais c'est surtout un changement culturel : l'élève devient sujet et non objet.

Rapport entre élèves médiateurs et élèves délégués : ne pas oublier la formation des délégués quand il y a des médiateurs.

Les délégués représentent la classe et sont élus. Les médiateurs sont là pour aider à gérer un conflit.

Fonctionnement : les médiateurs reçoivent d'abord le plaignant et ensuite l'agresseur. Les 2 cherchent une solution à leurs problèmes qui satisfassent les 2 parties puis signent un accord de médiation.

Actuellement : 34 élèves médiateurs ; 70 ont été formés, 25 sont partis ; 250 ont été sensibilisés. 11 élèves médiateurs viennent du primaire.

C'est du travail, de l'investissement et du temps pour les adultes.

Action 2

M. MOREAU (Canada), Centre international de résolution des conflits et de médiation

Objectifs :

Formation des enseignants à la résolution des conflits pour qu'ils forment les élèves.

La formation est décomposé en 2 phases :

- Résolution pacifique des conflits
- Médiation

Thèmes abordés à la maternelle, au primaire et dans le secondaire :

- La connaissance de soi
- Les sentiments :
 - joie, peine, colère
 - peur, gêne, déception
 - sentiments différents et réactions différentes
- L'empathie
- La gestion des sentiments : mes réactions et les conséquences ; j'identifie ce qui se passe dans mon corps ; je trouve les moyens pour me calmer.
- La communication : le « je » et l'estime de soi
- L'écoute active
- Recherche de solutions

En collège : c'est quoi la violence ? Revoir les 4 thèmes du primaire + un atelier sur l'image de soi et finir sur les 4 étapes de la résolutions des conflits.

Résolutions des conflits , 4 étapes :

- prendre du recul,
- parler,
- se donner des solutions,
- accepter les solutions.

Mise en place

Dans chaque classe, on demande aux élèves d'identifier 5 élèves qu'ils verraient comme médiateurs (avec l'autorisation préalable des parents) et entrevue de sélection : écoute, empathie.

Depuis 3 ans : 150 000 enfants et 2 100 professeurs ont suivi ce programme.

En France : dans le REP de Montreuil (financements MEN, DI V et Entente franco-québécoise),

- consensus de l'équipe pédagogique
- croire que les jeunes peuvent
- mettre en place le projet dans le temps horaire des enseignants.

A terme, la médiation peut entraîner des modifications dans les pratiques pédagogiques.

Formation des parents pour asseoir le programme.
Les médiateurs amènent à une vraie éducation à la citoyenneté.

Notes prises par Benjamin CHAPAT et Marie RENNES

Apprentissage précoce à la gestion des conflits et à la médiation

Action 1

Marie-France SOUQUET, médiatrice familiale

Pour modifier sa propre culture de l'école, il est nécessaire de mettre en place un apprentissage précoce.

L'âge minimal pour débiter les activités de médiation est 8-9 ans.

En définitive, nous possédons un vocabulaire très pauvre pour définir et surtout exprimer ses propres émotions (colère, tristesse, peur, joie et honte).

On ne peut pas commencer trop tôt à faire de la médiation, mais la gestion des conflits peut être traitée en coopération (prise de conscience des sentiments, reformulation).

Les enfants ont beaucoup de difficulté à anticiper les conséquences de leurs actes.

Il est nécessaire de présenter le principe de la communication non-violente, qui est une phase successive de parole et d'écoute.

Document : K7 vidéo « à l'école de la non-violence »

Contact : Association Résonances - tél. : 04.42.67.14.17

Action 2

Mme VAN DORSLAER, association de médiation (Belgique)

- Les règles de vie permettent de travailler le positionnement personnel au sein du conflit :
 - 1) Message du « je » (j'aimerais que tu..., j'entends, je vois, je me sens, j'ai besoin)
 - 2) Pouvoir dire « stop »
 - 3) Confidentialité
 - 4) Communication
- Il est nécessaire de travailler sur l'objectivité des situations : gestion positive des conflits.
- Les étapes de la médiation sont :
 - 1) Insister sur l'accueil des belligérants
 - 2) Identifier les faits
 - 3) Exprimer les sentiments
 - 4) Faire ressortir les besoins et les demandes
 - 5) Apporter des solutions
 - 6) Négocier l'accord
 - 7) Conclure

Notes prises par Benjamin CHAPAT

FORMATION DES ELEVES MEDIATEURS.

Mme Damamme a été coordonnatrice de ZEP à Rouen. Elle pratique la technique du "Théâtre Forum" de l'école maternelle jusqu'au collège.

Le but : faire émerger les difficultés, les violences et les conflits.

Il y a eu l'ouverture d'une "place de la citoyenneté" au Collège.

A la suite d'un conflit, on demande aux personnes concernées si elles sont d'accord pour que le théâtre forum fonctionne autour de ce conflit.

A partir de là on recherche la gestion de ce conflit (Cette démarche est celle de J.P. Bonafé-Schmitt).

Jeu de rôles :

Deux élèves jouent les élèves en conflit et 2 jouent 2 élèves médiateurs. Ils parlent du conflit réel. L'étape de sensibilisation est assez longue. On s'adresse à TOUS les élèves de CM1.

Formation :

Choix : cela peut varier d'un établissement à un autre. On tend vers le volontariat.

Assez souvent les élèves turbulents sont volontaires.

Il faut une adéquation entre le comportement des médiateurs et les objectifs à atteindre. C'est une chance de sortir d'un schéma qu'ils veulent abandonner.

La sensibilisation dure 4 à 6 mois d'une année scolaire, et la formation des médiateurs commence au début de l'année suivante.

Tableau de compétences du médiateur

On leur donne une liste de compétences qui est analysée et discutée, puis réinjectée dans le jeu de rôles.

A la fin de la formation une émission de radio est préparée par les élèves médiateurs eux-mêmes et ils passent aussi dans les classes expliquer à leurs camarades.

Ils préparent une affiche pour informer les autres élèves des permanences, les différentes fonctions, les circuits à utiliser etc.

L'association "Génération Médiateurs". Intervention de M. RIFF de Lunel.

Génération Médiateurs forme les enseignants, et les enseignants forment les élèves.

M. Riff s'est intéressé à la médiation scolaire lorsque dans son établissement on se plaignait de l'augmentation de la violence.

La 1ère année ils ont formé 25 élèves. La 2ème année 25 aussi. La 3ème année 64, et la 4ème année 79.

Les médiateurs sont volontaires et agréés par des adultes responsables. Il y a des médiations et à l'intérieur et à l'extérieur du

Collège. Il ne faut pas oublier les limites de l'action, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'il y a des médiateurs que les élèves ne sont pas hostiles.

Port du badge : dans certains établissements les élèves hésitent à porter un badge. A Lunel il y a une évolution à ce sujet. Cela les gêne de moins en moins. Ils sont de service pendant 15 jours.

En général il y a peu d'élèves violents; un petit groupe. A Lunel cette année ils essayent d'agir sur eux.

Les élèves violents sont en rupture de lien, des bouc-émissaires, on essaye de leur créer un lien.

Le rôle de l'élève médiateur. (Tiré du "Livret du Médiateur Scolaire" crée à la ZEP de St. Etienne de Rouvray, édité par AMELY 45, Rue Smith-69002 LYON).

- Ni juge (il ne décide pas).
- Ni policier (il ne recherche pas les responsabilités, n'enquête pas).
- Ni avocat (il ne défend pas, ne conseille pas).

Une rencontre séparée est organisée avec les protagonistes.

- Le médiateur définit le problème, le conflit.

L'écoute active permet de:

- laisser s'exprimer les parties.
- comprendre la position de chacun.
- connaître les attitudes de chacun (timidité, nervosité).
- découvrir des solutions.

On arrive à un accord de principe qui doit être signé par toutes les parties concernées à la fin de la médiation.

Il y a toujours 3 ou 4 élèves médiateurs qui reçoivent les deux parties. Ils ne sont jamais seuls.

Au préalable on demande l'accord des parents pour qu'ils deviennent médiateurs.

Question : Est-ce que les enseignants formés modifient leurs pratiques pédagogiques?
Apparemment oui. Les enseignants comme les élèves médiateurs sont transformés.

Contre violence et mal-être, par Babeth Diaz et Brigitte Liatard, chez Nathan.

Notes prises par Christine GAGNOUD

Les représentations de la violence entre élèves et adultes et les attentes à l'égard de la médiation.

Une bonne formation est nécessaire pour démarrer la médiation scolaire.

A Barcelone le département d'enseignement à l'université fait une sensibilisation dans **toutes** les écoles. La violence s'accroît depuis que la scolarité obligatoire a été prolongée de deux ans.

Plusieurs expériences ont été menées avec des approches différentes, mais elles sont surtout basées sur la prévention des conflits de violence. Un peu fatigués de l'approche américaine les catalans voudraient créer un réseau Européen. AMELY va mettre une banque de données sur Internet.

Programme de Médiation scolaire :

Groupe de 20 professionnels.

Quand un enseignant a un conflit avec un élève, le professeur apporte le problème dans le groupe. Ce groupe fait toujours de la prévention, mais ils tendent vers la **prévention** : se préparer pour pouvoir gérer un conflit. Ils travaillent avec les Comités de classe, les délégués élèves et un tuteur. Ils parlent des conflits dans la classe.

Méthodologie d'intervention en Médiation Scolaire

Hervé Jeanpaillis, juriste d'AMELY, travaille dans les "boutiques de droit", 2ème structure d'AMELY, où on donne des renseignements gratuits à des personnes. Actuellement M. Jeanpaillis travaille aussi dans la médiation scolaire avec J.P. Bonafé-Schmitt.

Sept phases de mise en place du projet pour les adultes :

1) Sensibilisation des enseignants et des parents d'élèves.

a) Questionnaire (1 heure).

b) Sensibilisation par vidéo.

Même chose auprès des élèves.

2) Sélection des futurs médiateurs, qui ont écrit une lettre de motivation.

Critères de choix, modalités de désignation.

3) Formation. Initiation à la notion de conflits, à l'écoute, à différentes techniques.

4) Désignation d'un lieu neutre, où la confidentialité sera de mise.

5) Information à tout le monde.

6) Démarrage de la médiation.

7) Supervision.

8) Evaluation.

Les réponses sont données sous la forme de QCM, par exemple.

En ce qui concerne l'ambiance de l'Ecole : a) super b) très bonne c) bonne d) pas mal e) mauvaise f) très mauvaise

IDEE : Comment agir avec les élèves les plus perturbateurs ?

Dans des heures de tutorat apprendre à parler des émotions.

Exemple de questionnaire élèves (anonyme), l'enseignant le distribue dans sa classe.

Environ 10 rubriques, avec plusieurs questions à l'intérieur de chaque rubrique.

- Comment vous sentez-vous au Collège ?

- Comportement des autres élèves ?

- Nombre de conflits par rapport à l'année précédente. (Pour eux la violence verbale n'est pas de la violence).

- Attitude par rapport aux conflits.

- Modes de résolution (victime ou témoin).

- Positionnement et rôle du délégué de classe, comment ils le perçoivent.

- Différence des rôles de médiateur et délégué; il ne faut pas confondre.

- Intervention dans la gestion du conflit.

- Information à caractère générale.

La médiation scolaire et son articulation avec la médiation familiale

1) Mme BRAMANTI (Italie)

Il est important d'établir un lien fort avec la famille et d'impulser des rencontres partenariales : enfants, parents, équipe pédagogique au sens large.

2 actions à destination d'adultes volontaires :

Sans intériorisation de la loi pas de processus de médiation.

1^{ère} action :

Les enfants et les parents participent à un exposé sur l'intériorisation de la loi . A la suite les enfants sont amenés à s'engager sur un pacte de non agression.

Cette 1^o action doit avoir lieu le plus tôt possible dans l'année. Une information est faite aux parents au moment des inscriptions. Ils sont invités ensuite par une lettre.

Cet engagement a la forme que lui donne les équipes, un repas en commun est pris lors duquel chacun amène un plat lié à son origine culturelle.

Les enfants reçoivent un symbole de cet engagement à titre de mémoire.

Les parents , dans ce cadre là , ne se sentent pas agressés pour leur défaillance mais ils se sentent accompagnés.

2^{ème} action : jeux de rôle.

Formation de 2 jours pour les adultes qui vont envisager des scénarios qu'ils proposeront aux enfants.

3^{ème} action : un magistrat intervient pour expliquer la loi et son rôle ; il peut venir accompagné par des policiers.
Au terme des 3 actions : bilan...

Les enseignants ont le sentiment d'avoir accompli leur mission et d'avoir accru leurs compétences.

2) Liliana PERRONE (France)

L'action menée par l'équipe de R.Perrone vient avant la médiation parce qu'il faut d'abord intérioriser la loi. Ce programme est une action qui doit se dérouler dans le cadre scolaire et qui s'adresse aux 3 acteurs : enfants, parents, équipe enseignante. Pour suivre ce projet, il faut former des équipes, évaluer le programme pour voir s'il y a intériorisation de la loi par les enfants.

Le jeu de rôle est un outil pédagogique tandis que le psychodrame est un outil thérapeutique.

Le choix est fait de s'adresser aux enfants avant que la violence n'apparaisse pour la limiter ou la diminuer.

Il existe deux idées fondamentales pour éviter ou diminuer les phénomènes de violence :

- le maintien et la construction du lien
- intériorisation de la loi.

Quand on fait de la prévention, les résultats se voient sur le long terme.

Impliquer les familles à l'école , qu'elles puissent réfléchir aux projets proposés aux enfants.
La famille et l'école sont liées mais elles ont des objectifs différents et des missions spécifiques.
Pas de médiation familiale dans l'école. Elle se met en place hors de l'école. En médiation familiale, les familles sont soutenues au niveau de leur parentalité. La médiation les aide à prendre des décisions pour assurer leur responsabilité de parents.
Le médiateur scolaire aide au fonctionnement de l'école.

Il existe 2 modèles de médiation scolaire :

- médiation par les pairs
- médiation par les adultes

Les 2 modèles ne sont pas antinomiques et peuvent même se compléter.

Dans certains groupes culturels on trouve des médiateurs naturels qui peuvent aider.

Il faut aussi faire confiance aux familles qui sont souvent capables de régler au mieux leurs problèmes.

L'école doit sauvegarder son autonomie : ce ne sont pas les parents qui doivent y faire leur loi.
Les difficultés des enfants peuvent être la conséquence d'un autre conflit : dans la famille, entre la famille et les enseignants.

Notes prises par Marie RENNES